



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉMERAINVILLE

Date convocation :
20 février 2024

Date affichage :
20 février 2024

Nombre de
conseillers
en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain KELYOR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Alain KELYOR	Michèle POURCEL
Michelle FABRIGAT	Claude MOREL
Pierre PARIZIA	Malek IKHENACHE
Andrée BOTTASSO	Frédéricque ROBERT
Denis LEVRON	Christophe PIRRONI
Monique MAAH	Karin BRESSON
Alain LAFLEUR	Ronan HASCOET
Danielle BUTUL	Élodie TOMAS
Jean-Luc BITBOL	Jacques HULEUX
Jacques MATE	Denis ROBINET
Henri COVIN	

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Hanane ANNOQRI par Ronan HASCOET

ÉTAIENT ABSENTS:

Angélique DIVOUX	
Martine STOCKER	sortie de séance à 19 h 08
Christophe QUINION	sorti de séance à 19 h 08
Bernard LE MEUR	sorti de séance à 19 h 08
Guillaume COURTOIS	sorti de séance à 19 h 08
Ghislaine FAVORY	sortie de séance à 19 h 08
Aurélien TOUCHARD	sortie de séance à 19 h 08

INVITÉS : Laurent PAILLAS – Sylvie ROY – Julien BOUSSANGE –
Clarisse VENDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Monique MAAH est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024	Vote à l'unanimité 2 Abstentions : J.HULEUX – D.ROBINET
2023.02.14	AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE D'EMERAINVILLE POUR LA MISE EN PLACE DE SEANCES DE LECTURE A HAUTE VOIX, DE DEPOTS DE LIVRES ET D'ECHANGES PROFESSIONNELS ENTRE LES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET LA MEDIATHEQUE D'EMERY RAPHAEL CUEVAS	Vote à l'unanimité
2023.02.15	RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CRECHE LES JEUNES POUCES	Vote à l'unanimité
2023.02.16	APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	Vote à l'unanimité

CLOTURE DE LA SÉANCE A 21 HEURES 00